
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 10 août 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi dix août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 13 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Eric COUDRON, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Séverine QUICHOT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND

Absents : Nicolas DUBOIS et Jean-François PORTET

Procuration : /

Secrétaire de séance : Anne-Laure DUPASQUIER

Objet : Travaux de modification des aqueducs sous la route de Saint Guillaume (annule et remplace la délibération n°2023/0906/032)

Vu la délibération n°2023/0906/032 du 9 juin 2023 concernant les travaux de modification des aqueducs sous la route de Saint Guillaume

Madame le Maire explique que par délibération en date du 9 juin 2023, le conseil municipal a autorisé la Communauté de communes du Guillestrois - Queyras au titre de sa compétence GEMAPI à modifier deux aqueducs maçonnés, qui servent de passage à l'actuel canal d'arrosage et à un canal désaffecté sous le merlon de la route de St-Guillaume.

Or, il s'avère que les numéros de parcelles impactés par ces travaux étaient erronés. Les emprises de travaux se situent en réalité sur les parcelles B0613 et B0614, qui sont de propriété communale. Aussi, la CCGQ doit disposer d'une autorisation de travaux délivrée et délibérée par la commune pour effectuer les travaux sur ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** le projet de la modification des aqueducs sous la route de Saint Guillaume ;
- **Autorise** la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras à réaliser les travaux de la modification des aqueducs sous la route de Saint Guillaume et l'installation des dispositifs de

contrôle hydraulique sur les parcelles communales précitées, ainsi que leur accès en phase travaux ;

- **Autorise** la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras à accéder aux dites parcelles pour toute intervention de maintenance et d'entretien ;
- **Autorise** la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras à déposer les dossiers de demandes d'autorisations administratives nécessaires.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

